Nations Unies S/2005/791



Conseil de sécurité

Distr. générale 15 décembre 2005 Français Original: anglais

Lettre datée du 6 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le bilan des travaux du Conseil de sécurité au cours de la présidence des Philippines en septembre 2005 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

Le Représentant permanent (Signé) Lauro Baja, Jr.

05-66520 (F) 300106 150206

Annexe à la lettre datée du 14 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des Philippines, durant le mois de septembre 2005

Introduction

Durant le mois de septembre 2005, la présidence du Conseil de sécurité a été assurée par la République des Philippines, en la personne de M. Lauro L. Baja Jr., son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Pendant le mois considéré, le Conseil a tenu 16 séances officielles et 12 consultations plénières, adopté 9 résolutions, 2 décisions et 3 déclarations du Président et fait 6 déclarations à la presse.

Le temps fort de cette présidence a été la séance historique que le Conseil a tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 14 septembre 2005. À cette occasion, le Conseil a adopté deux résolutions, l'une sur le terrorisme et l'autre sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Durant le mois considéré, le Conseil a par ailleurs consacré un débat thématique au « rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends », auquel ont participé des représentants de la société civile.

Durant le mois considéré, le Conseil s'est beaucoup intéressé au continent africain. Il a entendu d'importants exposés sur le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et le Soudan. Il a aussi entendu des exposés sur l'évolution de la situation en Afghanistan, en Iraq et au Moyen-Orient et en a débattu. Il a par ailleurs tenu des consultations avec les pays qui fournissent des contingents aux missions des Nations Unies dans ces régions.

Toujours en septembre, le Conseil a entendu un exposé sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et a eu l'occasion de se prononcer sur la mise en œuvre de la stratégie de fin de mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il a prorogé les mandats de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, de la Mission des Nations Unies au Libéria, de l'Opération des Nations Unies au Burundi et de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Afrique

Burundi

Le lundi 19 septembre 2005, lors de consultations officieuses consacrées au rapport du Secrétaire général (S/2005/586) sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), les membres du Conseil ont entendu Carolyn McAskie,

Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi. Celle-ci a souligné que la coopération qui s'est instaurée entre les acteurs parties au processus de paix au Burundi laissait espérer que les crises du passé ne se répéteraient pas; selon la Représentante spéciale, l'élan devrait être maintenu, les Forces nationales de libération (FNL) devant être associées.

Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que la transition vers la phase de consolidation de la paix s'opérait sans heurts mais se sont accordés à dire qu'il restait beaucoup à faire pour que la paix devienne irréversible, notamment en associant le FNL au processus de paix. Ils ont par ailleurs accueilli favorablement la proposition du Secrétaire général tendant à établir un mécanisme international de soutien au Burundi, sous la forme d'un Forum des partenaires.

À la 5268^e séance du Conseil, le jeudi 22 septembre, le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2005/43) sur la situation au Burundi, dans laquelle il a salué la décision de créer un forum des partenaires, qui aurait pour vocation d'aider à consolider la paix et la réconciliation nationale au Burundi, et de permettre aux donateurs internationaux de coordonner leurs actions afin d'aider à consolider les acquis des réformes.

Côte d'Ivoire

Le mercredi 21 septembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004), rendant compte des travaux dudit Comité, a déclaré que ses membres avaient souscrit à l'idée qu'il se rende en Côte d'Ivoire, à Abidjan et à Bouaké, et, si nécessaire, à Abuja (Nigéria) pour y recueillir des éléments d'information, en exécution du mandat du Comité découlant des articles 9 et 11 de la résolution 1572 (2004).

À l'issue de la séance, le Président a fait à la presse, au nom du Conseil, une déclaration dans laquelle celui-ci s'est déclaré favorable à la visite projetée.

République démocratique du Congo

À sa 5255^e séance, le mardi 6 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1621 (2005) par laquelle il a notamment décidé d'accroître de 841 hommes les effectifs militaires de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

À sa 5271^e séance, le jeudi 29 septembre, le Conseil s'est entretenu avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission. William Lacy Swing, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, a rendu compte au Conseil des réalisations de la Mission et des défis majeurs qui lui restaient à relever. Le général Gaye, commandant des forces de la MONUC, a déclaré que celle-ci œuvrait avec succès à créer un climat politique favorable à la tenue d'élections dans le pays.

À l'issue de cette séance, le Conseil a tenu des consultations officieuses afin d'examiner le dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la MONUC (S/2005/603). M. Swing, moyens audio-visuels à l'appui, a rendu compte aux membres du Conseil de l'évolution récente de la situation. Les membres du Conseil ont souligné que la République démocratique du Congo devait respecter son calendrier électoral, jalon essentiel du processus politique.

Le Représentant permanent de la France, rappelant que le Conseil avait précédemment décidé de lui confier la direction d'une mission dans la région des Grands Lacs, a précisé que cette mission aurait lieu du 4 au 11 novembre 2005. Selon M. Swing, les dates de cette mission étaient bien choisies et le Conseil pourrait ainsi constater les résultats atteints en matière d'inscription des électeurs. Par ailleurs, la visite interviendrait avant le référendum prévu et après le lancement du nouvel ultimatum aux milices armées sévissant dans l'est du pays.

À sa 5272^e séance, le vendredi 30 septembre 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1628 (2005), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 octobre le mandat de la MONUC.

Éthiopie/Érythrée

À sa 5257° séance, le vendredi 9 septembre, le Conseil s'est entretenu avec les pays fournisseurs de contingents de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). M. Legwaila Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée, rendant compte de l'évolution récente de la situation dans la région, a déclaré que la situation dans la zone de sécurité temporaire était restée calme et stable, même si l'absence de progrès dans le processus de paix menaçait la sécurité militaire.

À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont consacré des consultations officieuses à l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/553 et Add.1). M. Legwaila a souligné que la stabilité de la zone de sécurité temporaire serait d'autant plus sérieusement menacée que le processus de paix demeurerait dans l'impasse, ajoutant qu'en raison du déploiement massif de troupes près de la frontière, il fallait revoir la composante militaire de la Mission, dans les limites autorisées.

À sa 5259° séance, le mardi 13 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1622 (2005), par laquelle il a décidé, notamment, de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 15 mars 2006, pour une période de six mois, et d'en remanier la composante militaire.

Guinée-Bissau

Le jeudi 22 septembre 2005, lors de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé de Joao B. Honwana, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/575) relatif à la situation en Guinée-Bissau et aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS).

Selon M. Honwana la situation politique restait instable au lendemain de l'élection présidentielle, le candidat perdant et ses partisans, dont le Premier Ministre, ayant refusé d'en accepter les résultats. Ce climat d'incertitude remettait en cause les acquis dans le domaine de la gouvernance et décourageait l'aide internationale. Quant au Bureau d'appui, selon M. Honwana, il continuerait de jouer son rôle de facilitateur des activités visant à consolider la paix et à en renforcer les capacités. Le Représentant spécial a proposé que le mandat du Bureau d'appui soit redéfini eu égard aux priorités de l'après transition, qui étaient d'asseoir la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont autorisé le Président à faire une déclaration à la presse dans laquelle le Conseil se félicitait de la conclusion dans le calme de la transition politique dans le pays et appelait la communauté des donateurs internationaux à demeurer aux côtés de la Guinée-Bissau, qui entrait dans une phase décisive, au lendemain des élections.

Libéria

À sa 5258° séance, le lundi 12 septembre 2005, le Conseil s'est entretenu avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, faisant le point de la situation a évoqué les progrès accomplis au Libéria durant l'année précédente dans le cadre de l'Accord général de paix, encore qu'il reste des obstacles à surmonter. Selon M. Doss, la MINUL avait notamment pour priorités de préparer et d'organiser des élections libres et démocratiques le 11 octobre 2005.

À l'issue de la séance, lors de consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Doss, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur le Libéria (S/2005/560), et a fait le bilan de la situation. Le Représentant spécial a de nouveau évoqué les redoutables défis qu'il restait à relever dans le processus de paix, ce qui exigerait de la MINUL, du Gouvernement national libérien de transition et des partenaires internationaux du Libéria qu'ils coopèrent étroitement.

À sa 5263° séance, le lundi 19 septembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1626 (2005) par laquelle il a notamment décidé de proroger le mandat de la MINUL pour six mois, jusqu'au 31 mars 2006, et a autorisé cette dernière à déployer un maximum de 250 soldats en Sierra Leone à partir de novembre 2005, pour assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Sierra Leone

Le 28 septembre 2005, lors de consultations, Daudi Mwakawago, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, présentant aux membres du Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Sierra Leone (S/2005/596), a fait observer que la sécurité avait continué de s'améliorer dans le pays. Sur le plan régional, la Guinée et la Sierra Leone avaient entrepris de résoudre leur différend frontalier et il serait en principe procédé à la démarcation de la frontière d'ici le 3 octobre 2005.

Selon M. Mwakawogo, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) avait lancé une campagne de sensibilisation à l'échelle du pays, pour informer les populations de son retrait et de son remplacement imminents par le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Les préparatifs en vue de l'ouverture du BINUSIL début 2006 étaient en très bonne voie.

Les membres du Conseil ont félicité la MINUSIL et le Gouvernement sierraléonais d'avoir contribué à consolider la paix et la sécurité dans le pays. Ils ont souligné qu'il était important de ne pas laisser le pays sombrer à nouveau dans l'instabilité et la violence, et que de l'intérêt soutenu de la communauté internationale pendant la phase de consolidation de la paix dépendrait le succès en Sierra Leone.

Soudan

À sa 5265e séance, le mercredi 21 septembre 2005, le Conseil s'est entretenu avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Les membres du Conseil ont été informés de l'évolution de la situation par Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, le général de corps d'armée Randhir Kumar, Conseiller militaire au Département des opérations de maintien de la paix, le colonel Jahanzeb Raja, Chef du Service de la constitution des forces au Département des opérations de maintien de la paix, Mark Kroeker, Conseiller pour les questions de police au Département des opérations de maintien de la paix, et Michael Dora, fonctionnaire chargé de la Section des opérations logistiques du Département des opérations de maintien de la paix.

À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont consacré des consultations officieuses à l'examen du rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/579). À cette occasion, M. Pronk a, notamment évoqué les priorités à court terme de la mise en œuvre de l'accord de paix global, dont la création de toutes les institutions mentionnées dans ledit accord dans les six prochains mois, le désamorçage des tensions suscitées par le rapport de la Commission frontalière d'Abyei, la stabilisation de la situation dans le sud du pays où sévit l'Armée de résistance du Seigneur, le maintien de la stabilité à Khartoum, menacée par le décès récent de M. John Garang et, enfin, l'adoption, dans le respect de la Constitution, des textes tendant à promouvoir la démocratisation.

S'agissant du Darfour, M. Pronk a informé les membres du Conseil que l'instabilité qui régnait dans la région était due aux activités militaires du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SLM/A) et du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM). Il a demandé au Conseil d'adresser à l'occasion des pourparlers de paix qui allaient s'ouvrir à Abuja, un message fort pour que le Darfour retrouve la paix d'ici à la fin de l'année 2005. À propos de l'est du pays, M. Pronk a estimé que la paix pourrait aussi y être rétablie avant la fin de 2005.

Les membres du Conseil ont dit l'inquiétude que leur inspirait le retour de la violence au Darfour. Ils ont estimé que tout progrès dans les pourparlers d'Abuja aurait un effet positif, non seulement au Darfour mais aussi dans le reste du pays. Ils ont exprimé l'espoir de voir l'est du Soudan connaître la paix tout en se préoccupant de la multiplication des activités de l'Armée de résistance du Seigneur dans le sud du pays. Les membres du Conseil ont souscrit à l'idée d'adresser un message fort au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SLM/A) et au Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) afin qu'ils ramènent la paix au Darfour d'ici à la fin de 2005.

À sa 5269^e séance, le vendredi 23 septembre 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1627 (2005) par laquelle il a décidé, notamment, de proroger le mandat de la MINUS jusqu'au 24 mars 2006.

Le mercredi 28 septembre 2005, les membres du Conseil ont autorisé le Président à faire à la presse une déclaration (SC/8511) pour dire l'inquiétude que leur inspirait la détérioration de la situation au Darfour à cause du retour du banditisme et de la violence dans la région. Ils en ont appelé notamment à un règlement politique du conflit et ont exprimé leur appui aux pourparlers d'Abuja.

Asie

Afghanistan

Le lundi 12 septembre 2005, le Président a fait distribuer une lettre du Secrétaire général, à laquelle était jointe une lettre du Ministre afghan des affaires étrangères (S/2005/574 annexe), dans laquelle celui-ci exprimait l'espoir que la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) continuerait d'opérer en Afghanistan jusqu'à ce que les forces nationales soient à même d'assurer la sécurité du pays.

À sa 5260^e séance, le mardi 13 septembre 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1623 (2005) par laquelle il décidait de proroger au-delà du 13 octobre 2005, pour une période de 12 mois, l'autorisation de la FIAS.

Le jeudi 22 septembre 2005, lors de consultations officieuses, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a rendu compte aux membres du Conseil, des élections législatives et provinciales qui venaient d'avoir lieu en Afghanistan.

M. Annabi a déclaré que les élections du 18 septembre 2005 s'étaient déroulées de manière paisible, dans un climat de sécurité meilleur que prévu. Les premiers résultats seraient connus dans les jours qui suivaient et le dépouillement de tous les bulletins serait terminé d'ici le 8 octobre 2005. Malgré le succès de ces élections, la transition démocratique en Afghanistan n'était pas achevée et la communauté internationale devait rester mobilisée pour aider le pays à consolider les acquis. Les membres du Conseil se sont réjouis du succès des élections en Afghanistan, qui marquaient la fin du processus de Bonn, commencé en décembre 2001.

À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont autorisé le Président à faire à la presse une déclaration (SC/8508) sur le succès des élections législatives et provinciales en Afghanistan.

Iraq

À sa 5256^e séance, le mercredi 7 septembre 2005, le Conseil a entendu un exposé de M. Paul A. Volcker, Président de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du rapport final de la Commission. Le Conseil a également entendu le Secrétaire général et le représentant de l'Iraq.

À sa 5266^e séance, le mercredi 21 septembre 2005, le Conseil a entendu M. Ashraf Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'Iraq (S/2005/585). Le représentant des États-Unis d'Amérique a évoqué les progrès accomplis par la Force multinationale. M. Hoshyar Zebari, Ministre iraquien des affaires étrangères, est également intervenu au cours de cette séance.

À sa 5267^e séance, le même jour, le Conseil a repris l'examen de la situation en Iraq, avec la participation de MM. Zebari et Qazi. Les membres du Conseil se sont tous félicités de ce que le projet de constitution avait été approuvé par les Iraquiens et ont pris note de l'évolution du processus politique en Iraq. Ils ont en

revanche dit l'inquiétude que leur inspirait la violence qui persiste dans le pays, du fait des attaques d'insurgés.

Moyen-Orient

À sa 5270^e séance, le vendredi 23 septembre 2005, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient de Alvaro De Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, qui a rendu compte au Conseil du retrait par Israël de ses hommes et installations de la bande de Gaza, s'arrêtant sur les résultats de la réunion du Quatuor, qui s'était tenue au niveau ministériel le 20 septembre 2005.

À l'issue de la séance, le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2005/44) venant appuyer celle faite par le Quatuor le 20 septembre, dans laquelle le Conseil invitait le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à entreprendre de nouveau chacun de son côté et à s'acquitter des obligations mises à leur charge par la Feuille de route; le Conseil y rappelait, notamment, qu'il était important de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Le mercredi 28 septembre 2005, les membres du Conseil ont demandé au Président de faire à la presse une déclaration condamnant la tentative d'assassinat de la journaliste libanaise, May Chidiac.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

À sa 5273^e séance, le vendredi 30 septembre 2005, le Conseil, ayant pris note de la lettre du Secrétaire général (S/2005/593), a adopté la résolution 1629 (2005) affectant la juge Christine Van Den Wyngaert en qualité de juge permanent pour siéger dans l'affaire Mrcic et consorts, dont le procès devait s'ouvrir le 3 octobre 2005.

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU)

Le mardi 6 septembre 2005, lors de consultations officieuses, les membres du Conseil ont examiné le vingt-deuxième rapport trimestriel de la COCOVINU (S/2005/545), qui leur a été présenté par Demetrius Perricos, Président exécutif par intérim de la COCOVINU.

Évoquant la question du classement du dossier du désarmement de l'Iraq, et celle de savoir si le Conseil déciderait par la suite de se doter d'un quelconque mécanisme de contrôle pour aider l'Iraq, M. Perricos a rappelé qu'en raison de son expérience, on pourrait toujours faire appel à la COCOVINU, par exemple, pour mettre sur pied un système de mise en œuvre. Il a également rendu compte des progrès accomplis par la COCOVINU dans la mise en œuvre des programmes entrant dans le cadre de son mandat.

Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

À sa 5262^e séance, le lundi 19 septembre 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité son rapport annuel à l'Assemblée générale, qui couvre la période allant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005 (S/2005/582).

Sommet du Conseil de sécurité

Le vendredi 2 septembre 2005, le Conseil a décidé de tenir, le 14 septembre 2005, une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement qui aurait pour thème « Menaces contre la paix et la sécurité internationales ». Cette décision a fait l'objet d'une déclaration à la presse du Président du Conseil, au nom des membres du Conseil.

À sa 5261e séance, le mercredi 14 septembre 2005, à une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil a adopté à l'unanimité à cette occasion la résolution 1624 (2005) appelant tous les États à interdire par la loi l'incitation à commettre des actes terroristes et à poursuivre les efforts menés au niveau international pour approfondir le dialogue entre les civilisations et contrecarrer le terrorisme, et la résolution 1625 (2005) sur le renforcement de l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Quatorze chefs d'État et de gouvernement et un ministre des affaires étrangères ont participé à ce sommet historique, présidé par M^{me} Gloria Macapagal-Arroyo, Présidente de la République des Philippines.

Débat thématique

À sa 5264^e séance, le mardi 20 septembre 2005, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends » à l'issue duquel le Président a donné lecture d'une déclaration (S/PRST/2005/42) sur la complexité des périls qui menaçaient la paix et la sécurité internationales, et le rôle qu'une société civile dynamique et diverse pouvait jouer dans la prévention des conflits ainsi que dans le règlement pacifique des différends.